

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES  
C.M. N° 2024-01-07-B  
Séance du 13 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le Treize Février et à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS  
HÉBERGEMENT ANNÉE 2024-2025**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Février 2024

DATE D'AFFICHAGE : 07 Février 2024

**Présents** : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, M. POISSONNIER, Mme PUEL, Mrs VALLADIER, M. BASS, Mme FORT-LANES Adjoint, M. FABRE Jean, Mme MARTINEZ, M. RINKER, Mme DOMECK, Mrs PRUDHOMME, M. LAASSAKRA, Mmes MARISSAL, SAUVANT, Mrs LUCOTTE, LE GRAND, MUNDA, Mmes RIVERA.

**Absents Excusés** : Mmes VEZIAND, RIEUNIER, Mrs MARIN, Mme MARCET, M. COLLINS, Mmes BESQUEUT-FARLAY, DUCROT.

**Procurations** : de Mme VEZIAND à M. POISSONNIER, de Mme RIEUNIER à M. FABREGOUL, de M. MARIN à M. Éric FABRE, de Mme MARCET à M. VALLADIER,

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Michel RINKER

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 06 Février 2024,

**CONSIDÉRANT** le tarif réduit applicable au Centre de Loisirs Sans Hébergement le quotient familial : +701.00 € tarif normal et le quotient familial tarif réduit de 0 à 700.00 €.

**CONSIDÉRANT** la proposition des tarifs du Centre Aéré pour l'année 2024-2025,

**OUÏ** l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** les modalités d'attribution du tarif réduit concernant le Centre de Loisirs Sans Hébergement selon le quotient familial de la CAF,
- **D'ADOPTER** les tarifs du Centre Aéré à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 et détaillés dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Olivier FABREGOUL



2024/009/a

**TARIFS**  
**CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**  
**ANNÉE 2024-2025**

CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS CAISSARGUAIS	TARIFS 2024-2025		OBSERVATIONS
	(1) TARIF NORMAL	(2) TARIF RÉDUIT	
Journée avec repas	14.81	12.55	À compter du 01.09.2024
Journée sans repas (3)	10.27	8.11	"
Demi-journée avec repas	9.73	8.22	"
Demi-journée sans repas	7.03	5.95	"
CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
Journée avec repas	27.95	22.36	À compter du 01.09.2024
Journée sans repas (3)	25.00	20.00	"
Demi-journée avec repas	18.95	15.16	"
Demi-journée sans repas	16.00	12.80	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	14.81	12.55	À compter du 01.09.2024
1 jour sans repas (4)	10.27	8.11	"
5 jours avec repas	69.20	58.38	"
5 jours sans repas (4)	47.57	40.00	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	27.95	22.36	À compter du 01.09.2024
1 jour sans repas (4)	25.00	20.00	"
5 jours avec repas	125.79	100.63	"
5 jours sans repas (4)	115.00	92.00	"

(1) Tarif Normal Quotient familial + 701.00 €

(2) Tarif Réduit Quotient familial de 0 à 700.00 €

(3) Y compris Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).

(4) Uniquement Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).